

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 12 février 2014 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Michel Auger	Représentant	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Éric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement

009-02-2014

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière
2. Appel nominal
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès verbaux
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2014
 - 4.2. Suivi du Comité administratif spécial du 15 janvier 2014
 - 4.3. Suivi du Comité administratif du 5 février
5. Période réservée à l'assistance
6. Correspondance
7. CLD Abitibi
 - 7.1. Bulletin trimestriel
 - 7.2. PNR3
8. Administration
 - 8.1. Fin de probation du directeur général
9. Service d'Aménagement
 - 9.1. Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 9.2. Programme d'aide aux MRC
 - 9.2.1. Rapport annuel 2013
 - 9.2.2. Avenant à l'entente de gestion entre la MRC et le MAMROT
 - 9.3. Avis de motion - Règlement de zonage du TNO Lac-Chicobi no 129
 - 9.4. Avis de motion - Règlement de lotissement du TNO Lac-Chicobi no 130
 - 9.5. Avis de motion - Règlement de construction du TNO Lac-Chicobi no 131
 - 9.6. Avis de motion - Règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Chicobi no 132
 - 9.7. Avis de motion - Règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Chicobi no 133
 - 9.8. Avis de motion - Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Chicobi no 134
 - 9.9. Avis de motion - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Chicobi no 135
 - 9.10. Avis de motion - Règlement de zonage du TNO Lac-Despinassy no 136
 - 9.11. Avis de motion - Règlement de lotissement du TNO Lac-Despinassy no 137
 - 9.12. Avis de motion - Règlement de construction du TNO Lac-Despinassy no 138

- 9.13. Avis de motion - Règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Despinassy no 139
- 9.14. Avis de motion - Règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Despinassy no 140
- 9.15. Avis de motion - Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Despinassy no 141
- 9.16. Avis de motion - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Despinassy no 142
- 9.17. Règlement d'urbanisme – Consultation publique
- 10. Autres sujets
 - 10.1. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (demande d'appui) – Améliorer le protocole du service postal canadien
 - 10.2. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (demande d'appui) – L'examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles
 - 10.3. Prix reconnaissance "Partenaire de la persévérance scolaire à l'Harricana"
 - 10.4. Priorités du Comité de sécurité publique 2014-2015
 - 10.5. Bonification de l'offre de transport collectif en milieu rural – Stratégie nationale de mobilité durable par le MTQ et MAMROT
 - 10.6. Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Abitibi
- 11. Sujets de discussion sans prise de décision
- 12. Information
 - 12.1. Représentations du préfet
- 13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

010-02-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JANVIER 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 janvier 2014.

ADOPTÉE

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE

☞ **CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION**

Ministère des Ressources naturelles

14 janvier 2014 - Monsieur Andrew Wake a décliné l'invitation de la MRC à participer à une rencontre d'information additionnelle quant à la délégation de la gestion foncière et de la délégation de gestion du sable et du gravier puisque la Ministre a imposé un moratoire sur la délégation suite à l'annonce du projet de loi modifiant la loi sur les Mines.

Élections au conseil d'administration de la FQM

23 janvier 2014 - La FQM a transmis un communiqué faisant état de leur nouveau conseil d'administration. Le préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest remercie la MRC d'Abitibi pour son appui.

Municipalité de Saint-Polycarpe

27 janvier 2014 - Résolution d'appui à la modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalité.

Société de l'assurance automobile du Québec

23 janvier 2014 - Demande de participation à une rencontre d'information où sera présentée la vision du service à la clientèle des cinq prochaines années. La rencontre aura lieu le jeudi 20 février 2014, à 10h, au Centre de services Val-d'Or.

Centre résidentiel communautaire d'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec

4 février 2014 – Lettre de remerciement envers Étienne Bordeleau, coordonnateur en prévention incendie pour la collaboration auprès de leur organisme. Son professionnalisme et sa grande disponibilité sont, par la présente, soulignés.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue

7 février 2014 – Nomination de Monsieur Émilien Larochelle, nouveau président de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Municipalité de Berry

Résolution demandant l'amélioration du protocole du service postal canadien et demandant à la Table des maires de statuer sur la demande.

Accusé réception

20 janvier 2014	UMQ – Jasmin Savard, directeur général	Accusé réception de notre résolution no 164-12-2013 dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec relatives à l'Entente Québec-municipalités.
22 janvier 2014	Monsieur le Ministre Yves-François Blanchet, Ministre du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Accusé réception de notre lettre du 31 octobre concernant une résolution sur la problématique du recyclage du verre.
24 janvier 2014	Ministère de la Sécurité publique – Éric Houde, directeur des opérations.	Accusé réception de notre lettre du 12 septembre 2013 relative à l'envoi de la résolution no 093-09-2013 - Recommandations du protecteur du citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier –vs-schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

INVITATIONS PRÉSENTÉES

Ville d'Amos

14 janvier 2014 - Demande de rencontre avec la Ville d'Amos concernant les éventuels projets de relance dans l'ancienne usine de LVL à Amos.

Solidarité rurale du Québec

17 janvier 2014 - 20^e Conférence nationale, 26-27-28 mars 2014 au Fairmont Le Manoir Richelieu de La Malbaie.

UQAT

20 janvier 2014

Invitation à la cérémonie de remise de doctorats honorifiques

Vendredi 21 février 2014 à 19h

Théâtre des Eskers Amos

Comité soirée sociale UPA

20 janvier 2014

37^e soirée sociale 29 mars 2014-01-30

Mamrot - Hélène Fontaine

20 janvier 2014 - Conférence de presse dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, lundi le 27 janvier 2014 à l'Hôtel de Ville de Senneterre.

CREAT

- 22 janvier 2014 : Invitation à participer à une rencontre d'information publique pour présenter le projet Lamaque Sud de la compagnie Integra Gold Corp à Val-d'Or, le mardi 28 janvier 2014 au Théâtre Télébec à 19h.
- 22 janvier 2014 : Invitation à la projection du film-documentaire « LA pouBELLE PROVINCE », le mardi 4 février 2014, à 19h à l'Auditorium de l'UQAT, campus de Rouyn-Noranda.

Société d'histoire d'Amos

24 janvier 2014 - Vernissage de l'exposition « Bref regard d'un artiste sur le patrimoine amossois, le 30 janvier 2014 à 19h30 au Centre d'archives, Maison de la Culture d'Amos.

Commission scolaire harricana

Présentation publique du rapport annuel 2012-2013, le mardi 11 février 2014, à midi, à la salle du Conseil des commissaires du Carrefour du savoir Harricana.

Syndicat des producteurs de bovins d'Abitibi-Témiscamingue

29 janvier 2014 – Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle du Syndicat, le vendredi 14 février 2014, à 9h15, au Motel Qualité Inn de Rouyn-Noranda.

☞ **CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION**

011-02-2014

DÉCLARATION CONCERNANT L'IMPORTANCE DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la MRC d'Abitibi à apprendre tout au long de la vie,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau, et unanimement résolu :

D'ENGAGER la MRC d'Abitibi à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

DE CONTRIBUER à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités à l'adresse suivante :

Fédération québécoise des municipalités
2954, boul. Laurier, bureau 560
Québec (Québec) G1V 4T2

ADOPTÉE

012-02-2014

INSTALLATION OFFICIELLE D'UN CENTRE D'EXAMEN POUR LES POMPIERS DE LA MRC DE PONTIAC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Pontiac dans sa démarche d'installation officielle d'un centre d'examen pour les pompiers reçu par courriel le 30 janvier 2014;

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu

- ☞ Que la MRC d'Abitibi donne son appui à la MRC de Pontiac dans ses démarches de sollicitation auprès du ministère de la Sécurité publique de financer en partie, la mise en place d'un bâtiment tel que prescrit par les nouvelles normes de l'École Nationale des pompiers sur le territoire de la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE

013-02-2014

PROPOSITION DE RÉSOLUTION À ADOPTER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que le taux de mortalité associé au cancer en Abitibi-Témiscamingue est supérieur à la moyenne québécoise et que sur les 900 cas de cancer comptabilisés dans la région en 2013, 50 % nécessitaient des traitements de radiothérapie;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes de la région refusent de se déplacer dans les autres régions du Québec pour y recevoir des traitements de radiothérapie;

CONSIDÉRANT que l'Abitibi-Témiscamingue est l'une des rares régions de la province à ne pas disposer de services de radiothérapie;

CONSIDÉRANT les besoins actuels et anticipés au cours des prochaines années de la population régionale face à cette importante maladie;

CONSIDÉRANT le projet de développement d'un centre de radiothérapie, mené par l'Agence de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre de

santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda, visant la construction d'accélérateurs linéaires sur le site du Pavillon Lemay-Juteau;

CONSIDÉRANT que le déploiement de services de radiothérapie fait consensus en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un tel centre contribuera à augmenter les traitements qui y seront donnés;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter des solutions répondant aux besoins des résidentes et résidents touchés par le cancer, par respect pour ces personnes, pour leurs familles et leurs proches;

CONSIDÉRANT que le cancer figure parmi les priorités du réseau de la santé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu MRC d'Abitibi :

- ☞ fasse siens les résultats recherchés par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et par le Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda visant l'implantation d'un centre de radiothérapie avec accélérateurs linéaires;
- ☞ anticipe une réponse favorable du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec afin que les services débutent dès 2018.

ADOPTÉE

014-02-2014

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE LA MRC D'ABITIBI AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI.

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi doit procéder à la nomination de trois délégués au sein du conseil d'administration du CLD Abitibi;

CONSIDÉRANT que les délégués de la MRC sont nommés pour un mandat de deux ans et que cette nomination se fait dans le cadre des assemblées générales annuelles;

CONSIDÉRANT QUE le mandat actuel des délégués de la MRC au sein du conseil d'administration du CLD Abitibi vient à échéance lors de l'assemblée général prévue le 9 avril 2014 et qu'il y a lieu de nommer ces délégués;

CONSIDÉRANT QUE les délégués actuellement en poste souhaitent poursuivre leur mandat au sein du conseil d'administration du CLD;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Centre Local de Développement Abitibi et ce, pour un terme de deux ans, finissant lors de l'Assemblée générale annuelle 2015 :

- ☞ Madame Anita Larochelle
- ☞ Monsieur Maurice Godbout
- ☞ Monsieur Ulrick Chérubin

ADOPTÉE

015-02-2014

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – APPEL DE PROJET 2014 PACTE RURAL (PNR 3)

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue par courriel le 6 février 2014 de la MRC du Haut-Saint-Laurent relativement à l'appel de projet 2014 dans le cadre du programme « Pacte rural » à l'effet de demander au Ministre Gaétan Lelièvre de donner des directives nécessaires afin que les appels de projets en regard au « pacte rural » 2014 se réalisent dans les meilleurs délais, ainsi par exemple, en reportant les mêmes critères d'admissibilités des projets du pacte rural pour l'année de transition 2014 et de demander à la FQM de suivre ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau et unanimement résolu d'appuyer la MRC du Haut-Saint-Laurent dans leurs démarches entreprises auprès du Ministre délégué aux régions, Monsieur Gaétan Lelièvre.

ADOPTÉE

016-02-2014

PACTE RURAL (PNR 3)

CONSIDÉRANT QUE le ministre Gaétan Lelièvre a mentionné que les modifications apportées à PNR 3 sont mineures;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre d'organisations dépendent de l'aide financière provenant du pacte rural pour réaliser leur projet et dans certains cas pour assurer la viabilité de leur organisme;

CONSIDÉRANT QUE le courriel du 13 décembre 2013 provenant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) établi les démarches à suivre et laisse sous-entendre que l'appel de projets pour l'année 2014 sera possiblement très tard durant l'année (au début de l'automne);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Auger, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- ☞ De demander au Ministre Gaétan Lelièvre de donner des directives nécessaires afin que les appels de projets en regard au « Pacte rural » 2014 se réalisent dans les meilleurs délais, ainsi par exemple, en reportant les mêmes critères d'admissibilités des projets du Pacte rural pour l'année de transition 2014;
- ☞ De demander à la FQM de suivre ce dossier.

ADOPTÉE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Le secrétaire-trésorier dépose le bulletin trimestriel présenté par le CLD Abitibi pour information aux maires.

017-02-2014

PNR3

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe 2014-2015 ne peut être distribuée à la MRC d'Abitibi tant qu'une vision de développement établie de concert avec des intervenants sectoriels ne sera pas adoptée;

CONSIDÉRANT QUE le travail des agents de développement dans les municipalités est une priorité sur notre territoire;

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- ☞ De réserver, à même l'enveloppe du Pacte rural 2014-2015, des fonds pour l'octroi de subventions aux municipalités pour l'embauche d'agent de développement locaux;
- ☞ Que les municipalités sont autorisées à déposer, entre le 1^{er} et le 31 mars 2014, des projets pour l'embauche d'agents de développement pour l'année 2014 et que le versement de la subvention pour les agents de développement sera fait aux municipalités lors de la remise de leur rapport final en 2015;

ADOPTÉE

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE, IL EST 20H55.

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE.

À 21h15, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Michel Auger	Représentant	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Éric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement

018-02-2014 **FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE le 12 juin 2013, la MRC d'Abitibi avait procédé à l'embauche de Monsieur Alain Halley au poste de directeur général, par la résolution 072-06-2013 et ce, à compter du 3 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation du directeur général prend fin le 12 février 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Administratif recommandent favorablement l'embauche de Monsieur Alain Halley à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu, de procéder à l'embauche permanente du directeur général, le tout tel qu'initialement prévu au contrat d'embauche.

ADOPTÉE

019-02-2014 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

- ☞ de mandater Monsieur Normand Grenier pour travailler à l'élaboration d'une demande de subvention en vue d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- ☞ de présenter cette demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ADOPTÉE

020-02-2014 **PROGRAMME D'AIDE AUX MRC - RAPPORT ANNUEL 2013**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- ☞ D'adopter le Rapport annuel 2013 faisant état de l'avancement et de réalisation des attentes en conformité avec l'Entente de gestion signée avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC ;
- ☞ D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit rapport.

ADOPTÉE

021-02-2014 **PROGRAMME D'AIDE AUX MRC - AVENANT À L'ENTENTE DE GESTION ENTRE LA MRC ET LE MAMROT**

CONSIDÉRANT QUE l'Annexe 1 tel que présentée prévoyait au point 5. *Offrir un soutien technique aux clubs dans la mise en œuvre et la mise à jour du plan spécifique des sentiers de véhicules hors route;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la bonifier en ajoutant l'offre de soutien technique aux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu :

- ☞ D'adopter les attentes et objectifs du Service d'Aménagement de la MRC prévus pour 2014 dans l'Annexe 1 de l'Avenant à l'Entente de gestion pour le Programme d'aide financière aux MRC en prenant soin d'apporter la modification au point 5 pour se lire comme suit :
 5. Offrir un soutien technique aux clubs ***et aux municipalités*** dans la mise en œuvre et la mise à jour du plan spécifique des sentiers de véhicules hors route.

- ☞ D'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, à signer l'Avenant à l'Entente de gestion pour le Programme d'aide financière aux MRC entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

022-02-2014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TNO LAC-CHICOBÌ NO 129

Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert donne avis de motion que le « **Règlement de zonage du TNO Lac-Chicobi no 129** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

023-02-2014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DU TNO LAC-CHICOBÌ NO 130

Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie donne avis de motion que le « **Règlement de lotissement du TNO Lac-Chicobi no 130** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

024-02-2014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-CHICOBÌ NO 131

Madame la conseillère de comté Anita Larochelle donne avis de motion que le « **Règlement de construction du TNO Lac-Chicobi no 131** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

025-02-2014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DU TNO LAC-CHICOBÌ NO 132

Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan donne avis de motion que le « **Règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Chicobi no 132** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

026-02-2014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DU TNO LAC-CHICOBÌ NO 133

Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert donne avis de motion que le « **Règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Chicobi no 133** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

027-02-2014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-CHICOBÌ NO 134

Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré donne avis de motion que le « **Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Chicobi no 134** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

028-02-2014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU TNO LAC-CHICOBÌ NO 135

Monsieur le conseiller de comté Michel Auger donne avis de motion que le « **Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Chicobi no 135** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

029-02-2014 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TNO LAC-DESPINASSY NO 136**

Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier donne avis de motion que le « **Règlement de zonage du TNO Lac-Despinassy no 136** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

030-02-2014 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DU TNO LAC-DESPINASSY NO 137**

Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault donne avis de motion que le « **Règlement de lotissement du TNO Lac-Despinassy no 137** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

031-02-2014 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-DESPINASSY NO 138**

Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette donne avis de motion que le « **Règlement de construction du TNO Lac-Despinassy no 138** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

032-02-2014 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DU TNO LAC-DESPINASSY NO 139**

Monsieur le conseiller de comté Roland Simard donne avis de motion que le « **Règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Despinassy no 139** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

033-02-2014 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DU TNO LAC-DESPINASSY NO 140**

Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire donne avis de motion que le « **Règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Despinassy no 140** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

034-02-2014 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-DESPINASSY NO 141**

Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout donne avis de motion que le « **Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Despinassy no 141** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

035-02-2014 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU TNO LAC-DESPINASSY NO 142**

Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette donne avis de motion que le « **Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Despinassy no 142** » sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

Puisque les maires ont reçu une copie du projet de règlement, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

REGLEMENT D'URBANISME – CONSULTATION PUBLIQUE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Monsieur Raymond Carignan quitte l'Assemblée, il est 22h17.

AUTRES SUJETS :

036-02-2014 **SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (DEMANDE D'APPUI) – AMÉLIORER LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN**

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

CONSIDÉRANT QUE le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que :

- ☞ la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien;
- ☞ le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
 - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
 - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
 - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
 - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
 - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

ADOPTÉE

037-02-2014 **SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (DEMANDE D'APPUI) – L'EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN DEVRAIT PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR DES COMPRESSIONS ADDITIONNELLES**

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus,

y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que :

- ☞ le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉE

038-02-2014 **PRIX RECONNAISSANCE "PARTENAIRE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À L'HARRICANA"**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, et unanimement résolu d'adresser des félicitations à Monsieur Bruno Drouin, directeur de la Sûreté du Québec du poste de la MRC d'Abitibi, récipiendaire du premier prix reconnaissance « Partenaire de la persévérance scolaire à l'Harricana ».

ADOPTÉE

PRIORITES DU COMITE DE SECURITE PUBLIQUE 2014-2015

Le secrétaire-trésorier informe les élus que le document de travail sur les priorités identifiées par le comité de Sécurité Publique pour 2014-2015 a été porté à leur dossier afin qu'ils puissent en prendre connaissance au cours des prochains jours. Il informe les maires que s'ils souhaitent bonifier le document, ils peuvent présenter leurs suggestions par courriel à l'attention de Madame Pascale Gagné. La date limite fixée pour soumettre des commentaires est le 26 février prochain, après quoi, ils seront transmis au Lieutenant, Monsieur Bruno Drouin, directeur du poste de Police de la MRC d'Abitibi pour fins d'analyse et d'adoption lors de la prochaine réunion du comité de Sécurité Publique prévue le 15 avril 2014.

BONIFICATION DE L'OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL – STRATÉGIE NATIONALE DE MOBILITÉ DURABLE PAR LE MTQ ET MAMROT

Suite à de récents dénouements dans ce dossier, ce sujet n'a pas été traité par les maires.

039-02-2014 **ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI**

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait signé une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Abitibi avec le ministre de la Sécurité publique le 23 avril 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était d'une durée de dix (10) ans à compter de sa signature et que la clause 14.1 prévoyait un renouvellement automatique par périodes successives de dix ans, à moins que l'une des parties n'informe l'autre partie de son intention d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2013, le ministère de la Sécurité publique a fait parvenir une correspondance par laquelle il informe la MRC d'Abitibi de son intention de procéder à plusieurs changements à cette entente en raison de récentes modifications à la Loi sur la police;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit notamment le nombre de policiers assignés à la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même correspondance, le ministère de la Sécurité publique nous fait part de la formation d'un comité composé du ministère de la Sécurité publique, de la Sûreté du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les régions éloignées ont des besoins particuliers en matière de protection civile et qu'ils doivent être pris en considération au moment des négociations de la nouvelle entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de demander au ministère de la Sécurité publique :

- ☞ que, dans le cadre des négociations en cours et à venir, les régions éloignées telles que l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-St-Jean, la Côte-Nord et le Nord du Québec soient représentées au comité de négociations au niveau provincial;
- ☞ de prendre en considération la particularité des besoins dans nos localités respectives au moment des négociations;

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION

Le maire Stephan Lavoie souhaite exprimer sa satisfaction quant à l'événement CULTURAT tenu dernièrement et invite les maires à s'informer davantage sur cette démarche de développement du tourisme culturel.

Le maire Éric Comeau demande aux élus la possibilité de créer un fonds commun qui permettrait d'assumer les frais juridiques reliés à la contestation d'évaluation des entreprises industrielles dans les municipalités locales du territoire de la MRC d'Abitibi.

INFORMATION

Les maires sont invités à prendre connaissance du document suivant :

☞ Représentations du préfet.

040-02-2014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet

Alain Halley,
Directeur général